Conditions générales de vente Yukadi Villages

En procédant à une réservation, vous reconnaissez avoir pris pleinement connaissance des présentes conditions générales de location. Vous reconnaissez également en avoir accepté définitivement et sans réserve les termes et conditions.

Conditions de réservation

- La réservation devient effective uniquement avec l'accord de Yukadi Villages et à réception des arrhes et des frais de réservation.
- Le camping se réserve le droit à défaut de paiement des arrhes ou du solde de séjour prévu 30 jours avant la date du début de séjour par le client d'annuler la réservation et de reproposer l'hébergement à la location. Dans ce cas, les sommes versées seront conservées.
- Yukadi Villages propose des séjours à vocation familiale. Ainsi, Yukadi Villages se réserve le droit de refuser la réservation
 - à tout groupe de participants dont le nombre serait supérieur à la capacité maximale de l'hébergement ou de l'emplacement,
 - à toute(s) réservation (s) pour un ou plusieurs clients de plus de 2 hébergements ou emplacements pour une même période.

Il est rappelé que tout participant au séjour quel que soit son âge compte pour une personne participante. Ainsi, un bébé (ou enfant) est égal à un participant tout comme un adulte. Yukadi Villages s'autorise à refuser, le jour de l'arrivée, toute personne non inscrite lors de la réservation d'un séjour.
- Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

Tarifs et taxes

Affichage

- Les tarifs sont affichés en euros, TVA comprise. Les tarifs sont susceptibles de varier en fonction de la variation ou du changement éventuel du taux de TVA.
- Les tarifs sont susceptibles de varier au cours de la saison.
- Lors d'une demande de devis, la validité de ce dernier est indiquée sur le devis sous réserves de disponibilités. Passée la date de validité, le tarif indiqué au devis n'est plus garanti.
- Le montant de la taxe de séjour est variable selon les communes et son montant définitif sera déterminé à la date d'arrivée.

Remises et avantage

Le client peut bénéficier de promotions, de remises individuelles, de remises partenaires.
- Aucune remise ni aucun avantage ne peut être appliqué à une réservation déjà réglée en totalité ou en partie.
- Les remises et avantages définis lors des périodes de promotions sont uniquement applicables à une réservation effectuée durant ces opérations commerciales.
- Les remises partenaires sont applicables uniquement si le bénéficiaire de la remise est le client qui procède au paiement de la réservation.
- Les remises individuelles ou partenaires ne peuvent être cumulées sur une même réservation.

Emplacement camping

Le forfait de base comprend l'emplacement pour la tente, la caravane ou le camping-car pour 1 ou 2 personnes, une place de stationnement pour un véhicule, l'accès aux sanitaires et l'accès – sauf activités avec participation – à l'ensemble des activités du village.

Chaque emplacement peut accueillir 6 personnes maximum (bébé et enfants compris).

Le camping se réserve le droit de refuser l'accès au village aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité d'accueil de l'emplacement (6 personnes maximum).

Une tente (type canadienne 2 personnes) supplémentaire peut être installée mais pas une tente de 3 ou 4 personnes ni une caravane ou camping-car supplémentaire.

Les sanitaires privatifs des Emplacements Premium Suite avec sanitaire privé doivent être rendus en parfait état de propreté (ménage, poussière, réfrigérateur nettoyé etc.). A défaut, une somme de 60.00 € sera facturée pour frais de ménage.

Location

Les tarifs comprennent la location de l'hébergement pour 2 à 8 personnes selon le type de locatif, une place de stationnement pour un véhicule léger, la consommation de gaz et d'électricité.

Le camping se réserve le droit de refuser l'accès au village aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué. Dans cette hypothèse, le camping essaiera de déplacer la réservation dans une autre location à la capacité d'accueil adéquate, ce qui pourra entraîner le paiement d'un supplément ; faute de disponibilité d'une autre location et / ou de paiement de l'éventuel supplément à l'arrivée, la réservation initiale sera considérée comme annulée à la demande du client, sans remboursement.

L'installation d'une tente supplémentaire, d'un véhicule aménagé ou de tout véhicule équipé ou utilisé à des fins de couchage à proximité ou sur l'emplacement de l'hébergement loué est strictement interdite.

Les hébergements doivent être rendus en parfait état de propreté (ménage, poussière, vaisselle faite et rangée, réfrigérateur et éléments de cuisson nettoyés,
etc.). En cas de dégradation manifeste ou si l'hébergement n'est pas rendu propre, les coûts de remise en état seront facturés par Yukadi Villages.

Le ménage de fin de séjour est inclus dans les hébergements **Premium**. La vaisselle doit être néanmoins nettoyées, rangées et les poubelles vidées.

Les plans et photos des hébergements sont donnés à titre illustratif et sont non contractuels. La disposition et les caractéristiques des pièces peuvent varier d'un modèle à l'autre.

Réservations

Les réservations permettent de garantir un emplacement ou un hébergement à la période qui vous convient.

Conditions de paiement

- Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, les arrhes - 30% du prix du montant des prestations réservées + les frais de réservation + l'assurance-annulation le cas échéant - doivent être réglés dès la réservation. Le solde du séjour doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour au village. Pour un règlement en chèques vacances, il est conseillé de les adresser en lettre recommandée avec accusé de réception ou en lettre suivie.
- Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date du début du séjour, le règlement intégral du séjour doit être effectué au moment de la réservation.

En cas de non-paiement des arrhes à la réservation ou du solde au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour par le client, le camping se réserve le droit d'annuler la réservation et de reproposer l'hébergement à la location.
- Cette annulation ne donnera lieu à aucun remboursement des sommes déjà versées par le client.

Conformément à l'article L.221-28 du code de la consommation, Yukadi Villages vous informe que les prestations de services d'hébergement, qui doivent être fournies à une date ou à une période déterminée, ne sont pas soumises au droit de rétractation de 14 jours.

Réservation de groupe

- Toute réservation de plus de 3 hébergements par la même personne physique ou par des personnes physiques différentes mais se connaissant et se déplaçant ensemble pour les mêmes motivations aux mêmes dates de séjour sur le Camping est considérée comme une réservation de groupe.
- Les hébergements proposés sur le site internet marchand Yukadi Villages sont adressés exclusivement à la clientèle individuelle.
- Pour toute demande de réservation de groupe, vous devez impérativement contacter le Yukadi Villages souhaité par téléphone, par e-mail ou via notre rubrique « Nous contacter ». Le camping Yukadi Villages contacté se réserve le droit d'étudier la demande de réservation avant acceptation ou refus de celle-ci.

Annulation et modifications

1. Modifications de votre réservation

- Jusqu'à 15 jours avant son arrivée, le client peut demander la modification de son séjour dans le même camping sur demande écrite auprès du camping qui s'efforcera d'y donner une suite favorable dans la mesure des disponibilités. Passé ce délai, aucune modification ne pourra être prise en compte. Le client devra soit effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation, soit annuler son séjour selon les conditions d'annulation. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante.
- Toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera réalisée selon disponibilités et selon les tarifs en vigueur.
- Toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation ou interruption de séjour.
- Tout séjour commencé est dû en totalité. Aucun dédommagement n'est consenti en cas d'arrivée différée ou de départ anticipé.

2. Annulation ou nuits non consommées pour restrictions administratives

En cas d'annulation, de séjour interrompu ou de départ anticipé pour l'une des raisons administratives suivantes :
- Fermeture des frontières par décision administrative,
- Fermeture administrative du camping,
- Mise en quarantaine obligatoire à votre arrivée en France ou à votre retour chez vous,
- Limitation de déplacement ou d'éloignement, sur décision gouvernementale, ne vous permettant pas de venir au Yukadi Village,

Un bon à valoir, d'un montant équivalent aux nuits non consommées, valable deux (2) ans, sera émis par le camping. Sur demande écrite de votre part, il sera remboursé déduction faite du coût de l'assurance annulation si elle a été souscrite.

3. Annulation du fait du camping Yukadi Villages

En cas d'annulation du fait du camping Yukadi Villages, sauf en cas de force majeure, les sommes versées pour la réservation seront totalement remboursées. Cette annulation ne pourra pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

4. Annulation du fait du client

En cas d'annulation par le client, les conditions d'annulations et de remboursement sont les suivantes :
- Toute demande d'annulation devra obligatoirement être communiquée par courrier à l'adresse du camping ou par e-mail. Les demandes d'annulations transmises par téléphone ne pourront pas être prises en compte.
- Toute annulation entraine la résiliation de la réservation et le camping se réserve le droit de proposer à nouveau l'hébergement à la location.

a. En cas d'annulation de la part du client pour un séjour sans souscription à la garantie annulation

Cas 1 - Annulation jusqu'à 31 jours avant la date de début de séjour

- Les arrhes de 30% du montant total du séjour et les frais de réservation seront conservés par le camping au titre des frais d'annulation.
- Les sommes versées, déduites du montant des frais d'annulation, seront remboursées.
- Si le paiement a été effectué en partie ou en totalité avec un bon à valoir, se reporter aux conditions spécifiques figurant sur ce bon à valoir.

Cas 2 - Annulation entre J-30 et la date de début de séjour

- La totalité des sommes versées, soit la totalité du montant du séjour et des frais de réservation, sont conservés par le camping. Aucun remboursement ne sera effectué.
- Si le client ne se présente pas au camping dans les deux jours suivant la date de début de son séjour et sans en avoir informé le camping par courrier ou par e-mail au préalable, la réservation sera considérée comme annulée par le client.

Le camping se réserve donc le droit de proposer à nouveau l'hébergement à la Location.

Cas particulier pour les paiements par Chèques vacances

En cas d'annulation du séjour, le montant réglé en chèques vacances ne peut faire l'objet d'aucun remboursement conformément à l'article L.112-14 I. du Code monétaire et financier. Dans ce cas, un bon à valoir non remboursable d'une durée de validité de 2 ans, non renouvelable y compris en cas de nouvelle d'annulation et utilisable dans le camping où le séjour a été annulé sera établi du montant des sommes versées en Chèque vacances, déduction faite éventuellement des arrhes et des frais de réservation, selon les conditions indiquées ci-dessus.

b. En cas d'annulation de la part du client Pour un séjour avec souscription à la garantie annulation

- Le montant de la souscription à la garantie annulation doit être intégralement payé lors de la réservation et n'est jamais remboursé.
- Les frais d'annulation retenus peuvent faire l'objet d'un remboursement dans les cas et conditions prévus par l'assurance annulation, sous réserve de l'examen du dossier et des justificatifs transmis par le client à l'organisme ou au service chargé de l'instruction de la demande.
- Si le motif d'annulation n'est pas couvert par l'assurance annulation, ou si la demande d'indemnisation est refusée au titre de cette assurance, les Conditions Générales de Vente prévues au paragraphe 4-a continuent de s'appliquer.

Votre séjour

Arrivée

- Les jours d'arrivée sont variables selon les villages et les périodes (se reporter aux conditions particulières de chaque villages).
- Hébergements locatifs : le jour de votre arrivée, vous serez accueilli au plus tard à partir de 17h00. (se reporter à votre bon de séjour).
- Une caution vous sera demandée selon les campings.
- Il appartient au client d'effectuer un contrôle de son hébergement ou de son emplacement : inventaire ou état des lieux. Il doit signaler toute déconvenue à l'équipe d'accueil, au plus tard dans les 24h00 suivant son arrivée.

Pendant votre séjour

- Le bon de séjour est à remettre à l'accueil lors de votre arrivée. Seules les personnes nominativement inscrites dans le bon de séjour sont autorisées à accéder à l'établissement et à ses infrastructures. Toute personne n'apparaissant pas dans le bon de séjour doit préalablement obtenir l'autorisation spécifique de la réception.
- Le client et l'ensemble des occupants de l'hébergement s'engagent à prendre connaissance du règlement intérieur du camping, consultable à l'accueil du camping, et s'engagent à le respecter sans réserve. Ils reconnaissent que ce sont ces règles qui régissent son séjour en complément des présentes conditions générales. Le non-respect du règlement intérieur par des comportements graves ou répétés pourra entrainer la résiliation immédiate et sans avertissement préalable du contrat d'hébergement et l'expulsion immédiate des clients et/ou de l'ensemble des occupants de l'hébergement sans qu'ils ne puissent prétendre au remboursement des sommes versées.

Départ

- Les jours de départ sont variables selon les villages et les périodes (se reporter aux conditions particulières de chaque village).
- L'hébergement locatif ou l'emplacement camping et, le cas échéant, le sanitaire privé, doit être libéré avant 10 heures du matin (avant midi pour les emplacements camping). L'hébergement locatif ou l'emplacement sera rendu en parfait état de propreté, et l'inventaire pourra être vérifié, tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire. La caution vous sera restituée en fin de séjour déduction faite des indemnités retenues, sur factures justificatives, pour les éventuels dégâts constatés par l'état des lieux de sortie. La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci.
- Dans le cas où l'hébergement locatif n'aurait pas été nettoyé avant votre départ, un forfait nettoyage d'une valeur de 100 € TTC vous sera demandé (60.00 € pour les emplacements avec sanitaires privatifs).
- Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.

Animaux

- Les animaux sont acceptés (exceptés les chiens de 1ère et 2ème catégorie) selon la catégorie de l'hébergement choisi moyennant un supplément payable lors de la réservation. Ils doivent être tenus en laisse en permanence.
- Le carnet de vaccination pour les chiens et les chats doivent être à jour. Ils sont interdits aux abords des piscines.

Véhicules électriques

- Il est interdit de brancher son véhicule électrique sur tous les types d'hébergements (location ou emplacement de camping), cette fourniture n'étant pas comprise dans nos tarifs et l'utilisation à cette fin des prises électriques de l'emplacement ou de la location menaçant la sécurité. Certains établissements Yukadi Villages disposent de bornes électriques.
- Dans l'hypothèse où serait constaté le branchement d'un véhicule électrique, une somme forfaitaire de 100.00 € sera facturée au client pour chaque constat. Yukadi Villages se réserve par ailleurs de facturer le coût de réparation des éventuels dégâts subis par l'installation du fait d'une utilisation abusive.

Image

- En acceptant les présentes conditions générales, le client autorise expressément et à titre gratuit, Yukadi Villages à le photographier ou le filmer pendant son séjour et à utiliser sur tous supports les photos et vidéos et ce pour une durée de 5 ans. Cette autorisation vaut également pour toutes personnes hébergées avec le client.
- Elle a pour seul but d'assurer la promotion et l'animation des établissements Yukadi Villages sur l'ensemble de ces sites web, ses réseaux sociaux et ses présentations commerciales et ne pourra en aucune façon porter atteinte à votre réputation. Cette autorisation est consentie à titre gratuit, pour tous pays et pour une durée de cinq ans.

Informatique et Liberté

- Les données à caractère personnel collectées lors d'une demande d'information ou de réservation sont considérées comme étant confidentielles, ces informations ne seront transmises à aucun tiers. Elles sont utilisées uniquement pour le traitement de la réservation et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients de Yukadi Villages.
- Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit à l'accès, à la rectification, à l'effacement (droit à l'oubli), à la limitation du traitement de vos données à caractère personnel, du droit à vous opposer à leur collecte et aux traitements de ces données à caractère personnel. Pour toute demande concernant vos données à caractère personnel, vous pouvez adresser un courrier à « Yukadi Villages, BP 50420 Saint-Palais-sur-Mer, 17207 Royan Cedex » en indiquant vos noms, prénom et adresse.

Litige et Médiation

- En cas de constat d'un défaut de conformité ou d'anomalie concernant l'hébergement locatif ou l'emplacement attribué, le client est tenu d'en informer la réception dans un délai maximum de 24 heures.
- Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels peut être signalée par courrier ou e-mail au gestionnaire du village concerné ou à Yukadi Villages.
- Le client peut recourir à une procédure de médiation conventionnelle si la réponse apportée par Yukadi Villages ne le satisfait pas. Toute demande de médiation doit être adressée à : CMAP (Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris – CCI de Paris) soit en ligne sur le site internet www.cmap.fr, soit par e-mail à consommation@cmap.fr, soit par courrier à l'adresse : CMAP – 39 avenue F. D. Roosevelt – 75008 Paris.